



Titre de séjour expiré (passeport Talent) et l 433-3 du ceseda

Par Njbili

Bonjour,

Ma carte séjour (passeport talent de 4 ans) va expirer le 27 octobre 2024, et j'ai bien fait une demande de renouvellement le 22 août 2024 (sans recevoir ni récépissé, ni attestation de prolongation). Par conséquent, mon employeur m'informer qu'il va suspendre mon contrat de travail le 28 octobre.

Je souhaite savoir si l 433-3 du ceseda est encore en vigueur ? et que si je valide les conditions pour selon cet article ?

Merci d'avance

Cordialement